



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Nouvelle plainte pour récidive et non-respect de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 (loi Toubon) par la Société du journal Midi Libre.

Référence : Ma plainte du 6 mars 2026 (LRAR n° 880 001 262 914 631)

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 880 002 065 302 71D

Nouveau Palais de Justice
Monsieur le Procureur de la République,
M. Thierry Lescouarc'h
Place Pierre Flotte
34040 MONTPELLIER

Manduel, le 25 août 2026

Monsieur le Procureur de la République,

En ma qualité de Président de l'Association FRancophonie AVenir (A.FR.AV), j'ai l'honneur de solliciter à nouveau votre haute intervention concernant la violation réitérée et caractérisée des dispositions de la loi linguistique française par la Société du journal Midi Libre, dont le siège social se situe rue du Mas de Grille à Saint-Jean-de-Védas (34430).

Pour rappel, le 6 mars 2026, je portais plainte auprès de vos services (LRAR n° 880 001 262 914 631) à l'encontre de ce même journal. Ce dernier avait diffusé une publicité pour ses tables rondes « Lab Santé », en y insérant de manière ostensible l'expression anglaise « **SAVE THE DATE** » sans la moindre traduction en langue française.

À ce jour, force est de constater que l'absence d'intervention ou de rappel à la loi à la suite de ce premier signalement a été interprétée par la Société du journal Midi Libre comme une totale liberté de s'affranchir de ses obligations légales. En effet, le journal a récidivé avec cette publicité dans son édition du **lundi 24 août 2026** (voir pour preuve les coupures de journal jointe à cette lettre).

Comme en attestent cette coupures de journal, Midi Libre publie cette publicité les tables rondes « Lab Santé » (prévu le mercredi 23 septembre 2026 au siège du journal), en arborant à nouveau, et sans traduction, la formule anglo-saxonne « **SAVE THE DATE** ».

Cette pratique commerciale et publicitaire constitue une violation directe et renouvelée de l'article 2 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon, qui dispose que « *dans la désignation, l'offre, la présentation, (...) d'un produit ou d'un service (...), l'emploi de la langue française est obligatoire* » et que « *ses dispositions s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle* ». De plus, le décret n° 95-240 du 3 mars 1995 réprime le non-respect de cet article par l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe.

Le comportement de la Société du journal Midi Libre témoigne d'un mépris caractérisé de la législation nationale, manifestement encouragé par l'impunité dont elle bénéficie depuis mars 2026. Un tel laisser-aller, de la part d'un organe de presse écrite régional majeur, est particulièrement préjudiciable à la protection de notre langue.



.../...

Par conséquent, je porte formellement plainte entre vos mains contre la Société du journal Midi Libre pour cette récidive constatée le 23 août 2026.

S'agissant d'une infraction de nature contraventionnelle, je vous demande de bien vouloir transmettre ma plainte à un Officier du ministère public afin que justice se fasse.

En vous sachant gré de bien vouloir prendre en considération cette affaire afin que force revienne à la loi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes respectueuses salutations.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV

Pièces jointes à cette lettre :

- [Ma première plainte, celle du 6 mars 2026](#) (LRAR n° 880 001 262 914 631)
- La publicité incriminée telle qu'elle est apparue dans l'éditions de Midi Libre du 24 août 2026

*



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
340 chemin de la Vieille Fontaine - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com

Lab Santé

Midi Libre

#labsante

save
the date

Mercredi
23
SEPT.
8 h 30 / 12 h

> PARCOURS PATIENT : DU DIAGNOSTIC À LA RÉÉDUCATION, COMMENT LE SOIN SE RÉINVENTE ?

Avec 3 tables rondes :

- > Diagnostiquer plus vite, plus tôt ;
- > Soigner autrement : chirurgie moderne, soins intégrés ;
- > Rééduquer, accompagner, réinsérer :
le nouveau continuum du soin.

HALL D'HONNEUR DE MIDI LIBRE / SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

Inscription
gratuite &
obligatoire



evelyne.

Un événement
MIDI
events

AESIO
SANTÉ

Union Méditerranéenne
Propara

Balaruc
les Bains
EAU THERMALE

URPS
Méditerranée d'Orléans

Oc Santé

UGECAM
Union Générale des Étudiants de la Région Méditerranéenne

iNOVIE